



commission de jeunes
du canton de vaud

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 28 octobre 2014

« Protégeons notre jeunesse ! »

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur la modification de la loi vaudoise sur les auberges et débits de boissons.

La surconsommation d'alcool étant un problème de société touchant aussi des jeunes, la Commission de jeunes du canton de Vaud s'est sentie concernée par le sujet et a adressé aux autorités cantonales une prise de position favorable dans l'ensemble à la révision de la loi sur les auberges et débits de boissons (LADB), à l'exception de l'interdiction de gains en alcool (« happy hours ») dans les établissements publics qu'elle juge trop restrictive et déresponsabilisante.

Pour une réglementation des heures d'achat d'alcool à l'emporter

Au Grand Conseil, nombreux-ses sont les député-e-s à avoir activé la sonnette d'alarme face à la surconsommation d'alcool, en particulier en ce qui concerne les jeunes, ainsi que la violence qui peut s'en suivre. Le Conseil d'Etat a proposé dans ce sens une modification de la LADB qui permettra, entre autres, de réglementer les heures d'achat de boissons alcoolisées à l'emporter, mesure que la CdJ-Vaud soutient sans réserve et sous toutes ses formes. De plus, c'est une mesure qui a prouvé son efficacité dans le canton de Genève qui a enregistré une baisse de 35%¹ des intoxications dues à l'alcool entre 2005 et 2007.

Pour des achats-tests

La CdJ-Vaud constate que bon nombre de commerces ne respectent pas les lois en vigueur et mériteraient davantage d'encadrement et de surveillance. Les achats-tests d'alcool réalisés par la Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme sont inquiétants et montrent que près de 8 commerces sur 10² ne respectent pas la législation en matière de vente aux adolescents de moins de 16 ans. La CdJ-Vaud soutient donc par la même occasion le renforcement des sanctions envers les commerçants et la mise en place d'une base légale pour les achats-tests d'alcool.

Pas interdire mais responsabiliser

« *Nous voulons avant tout protéger la jeunesse et assurer une consommation raisonnable mais responsable* » s'est exprimée Melissa Privet, 18 ans, qui a présidé le groupe de travail sur le sujet et a elle-même participé à des achats-tests. « *Nous ne souhaitons rien interdire aux jeunes, car il s'agit avant tout d'une simple modification des habitudes et non une restriction* » complète-t-elle. Favorable à l'ensemble des mesures proposées par le Conseil d'Etat, la CdJ-Vaud s'est néanmoins distancée de l'une d'entre elles : l'interdiction des « happy hours » et autres gains en alcool, qu'elle juge trop restrictive et déraisonnable. En effet, la consommation encadrée dans un établissement public présente moins de risques que la consommation « sauvage » d'alcool à l'emporter sur l'espace public sans véritable contrôle social. Elle rappelle que chaque jeune apprend à se responsabiliser en faisant de bonnes et mauvaises expériences.

POUR LA COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD

Melissa Privet, présidente du groupe de travail sur la LADB – 079 450 77 13

Rodolphe Maeusli, président a. i. de la CdJ Vaud- 079 457 09 22

¹ <http://archives.tdg.ch/archives/actu-geneve/alcool-ados-finissent-hopital-2010-09-07>

² http://fva-prevention.ch/wp-content/uploads/2014/02/FVA_resultats_AT_2013.pdf